		IFSI	V 2.0
		PROJETS PEDAGOGIQUES FILIERE INFIRMIERE ET FILIERE AIDE SOIGNANTE	PAGE : 1/15
Rédacteurs : G.BREST Date : 13/09/2012		Vérificateur : G. BREST Date : 20/07/2018	Validateurs : Equipe pédagogique Date : 28/08/2012
Mises à jour et modifications		Commentaires	
03/07/2017 20/07/2018 mise aux normes qualités, modifications arrêtés et changement de personnels			



SOMMAIRE

Préambule et équipe pédagogique	Page 2
Présentation de la structure	Page 2
Références législatives et réglementaires	Page 3
Finalité	Page 4
Conceptions	Page 4
Valeurs	Page 5
Principes pédagogiques	Page 5
Filière infirmière	Page 6
Filière aide-soignante	Page 12
Enseignements en ligne	Page 15
Suivi Pédagogique individuel et Conclusion	Page 15
Annexes Charte des stages Convention de stage Tableau évaluation EAS	

PREAMBULE

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Digne les Bains est un document traduisant la conception de notre mission, la manière de l'aborder, de la construire, de la réaliser avec et pour les étudiants dans un souci d'apprentissage des métiers de santé.

Au-delà des diplômés il existe la notion de « soignant » auxquelles les formations d'infirmiers comme d'aides soignants font référence. Aussi, dans ce document nous désignons, sans distinction, sous le vocable d' « étudiants », les personnes engagées dans les cursus des deux filières.

Enfin ce document décrit la représentation des professionnels attendus, se veut évolutif, s'appuie sur des valeurs professionnelles, un cadre juridique et une participation de nos partenaires.

Le personnel de l'institut .

FORMATEURS			
NOM	Année DE	Année cadre de santé	Autres diplômes
DOL Mireille	1982	1996	Master II Sciences de l'éducation
DOL Valérie	1991	1999	Licence Science de l'éducation. DU Hygiène hospitalière DU Gériatrie
ELIE Roxane	2009		DUT Génie Biologie
GARNERO Marie-France	1981	2003	DU d'Ethique et de philosophie en médecine Master II Sciences de l'éducation
HECQUET Angélique	2000	2006	Licence en sciences économiques et des gestions, mention AGES
HENNEBERG Stéphanie	2008		
KERMEUR Katia	1999	2007	Master I Economie des Etablissements de santé
QUILES Laurent	1989	2000	Licence Administration Economie et Social Master II en Sciences de l'Education
SOUBIROUS Marie-Pierre	1994	2005	Master I en Sciences de l'éducation
VALADE Marie Laure	1993	2005	DU Prise en charge de la douleur Master I Sciences de l'Education

DU : diplôme universitaire

Les formateurs interviennent dans le cadre de la formation des infirmiers et des aides-soignants

Trois SECRETAIRES	Une DOCUMENTALISTE
Josiane ASTIER Adjoint des cadres	Carole SAYE
Sabine LIAUTAUD Adjoint administratif	
Juliette THIELTGEN Adjoint administratif	

DIRECTEUR

Gilles BREST, cadre de santé 1992, Licence sciences de l'Education, DU Santé publique et santé communautaire (Nancy) et de Droit de la santé (droit du patient), Master II Sciences de l'Education (Aix), Directeur des soins, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (Rennes)

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est rattaché au Centre Hospitalier de Digne les Bains, dont la spécificité est de réunir des services de MCO et de santé mentale.

Il bénéficie d'un effectif « autorisé » de 50 étudiants infirmiers par promotion et 35 étudiants aides-soignants.

Les locaux

Ils se trouvent dans l'enceinte du centre hospitalier. Ils se composent de salles de cours, salles de TP et de TD.

L'accès à Internet existe, chaque salle de cours est équipée de vidéo-projection, un parc informatique est à disposition des étudiants et un accès internet est possible par ordinateur portable.

Les partenaires institutionnels

L'IFSI est, pour l'essentiel, financé par des fonds du Conseil Régional PACA.

La Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale exerce une fonction de conseil et de contrôle sur les aspects légaux et réglementaires.

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé préside le Conseil Pédagogique.

Pôle emploi, Mission locale, CAP emploi, Fongecif.

Depuis Février 2011, l'IFSI est membre du Groupement de Coopération Sanitaire Aix-Marseille, partenaire par convention d'Aix-Marseille Université. A ce titre, une partie des enseignements de la filière infirmière est placée sous la responsabilité de la faculté de médecine de Marseille.

Un territoire : un institut

Seul Institut de Formation en Soins Infirmiers des Alpes de Haute Provence, l'institut se voit confier de nombreuses missions de service public. Si la formation initiale est la principale, il propose aussi des préparations aux concours d'entrée, des formations continues d'adaptation à l'emploi pour les professionnels déjà actifs, des parcours spécifiques pour les infirmiers étrangers hors UE, pour les étudiants en médecine souhaitant changer de filière, pour les médecins étrangers, pour des « formations-passerelles » ou bien encore pour des métiers non soignants comme les tatoueurs-perceurs...

Cet institut répond ainsi à des besoins de formation mais aussi il joue un rôle d'intégrateur social important sur un territoire sociologiquement et économiquement en difficulté. Les personnes formées proviennent d'une population pour laquelle ces métiers constituent encore un processus d'ascension sociale.

Par ailleurs notre potentiel de stage s'ancre dans une réalité sanitaire différente des grands centres urbains : des établissements dispersés sur un vaste territoire, des plateaux techniques simples au service de pratiques généralistes ou de suite. Ce contexte a des inconvénients car il éloigne des « nouveautés » par contre il favorise l'émergence de professionnels généralistes possédant les fondamentaux techniques et relationnels.

Il faut cependant noter que les fins de cursus laissent planer peu de doutes sur l'employabilité de nos étudiants. Ils sont recrutés et appréciés dans les Centres hospitaliers universitaires et autres.

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1) Accès à la formation, organisation de la formation, modalités d'évaluation :

Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

Arrêté du 2 Août 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant

2) Fonctionnement des instituts de formation :

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant le fonctionnement des instituts de formation

Loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

- Décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique.

- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Annexe 1 : motifs d'absence donnant lieu à des franchises

Annexe 2 : liste des membres du Conseil Pédagogique

Annexe 3 : liste des membres du conseil de discipline

Annexe 4 : Règlement intérieur

Annexe 5 : Rapport annuel d'activité des instituts de formation

Arrêté du 2 Août 2011 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Arrêté du 25 Janvier 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Annexe III : VAE : module de formation facultatif - Annexe IV : Référentiel d'activités - Annexe V : Référentiel de compétences

3) Exercice de la profession

Extraits du code de la santé publique

Partie législative- Professions de santé

Livre III : Auxiliaires médicaux-Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Exercice de la profession : Articles L43116-1 à L4311-29

Organisation de la profession et règles professionnelles : Articles L4312-1 à L4312-9

Dispositions pénales : Articles L4314-1 à L4314-6

Partie réglementaire- Professions de santé

Livre III : Auxiliaires médicaux-Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Actes professionnels : Articles R4311-1 à 4311-15

Personnes autorisées à exercer la profession :

Articles D4311-16 à D4311-33 et R4311-34 à R4311-41

Inscription au tableau de l'ordre : Articles R4311-52 et R431152-1

Règles professionnelles : infirmiers salariés Article R.4312-49 ; procédure disciplinaire Article R.4312-50

Règles communes d'exercice libéral : Article R4311-53

Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers :

Articles R4311-54 à R4311-55, D4311-56 à D4311-88, R4311-89 à R4311-94

Article D.4391-1 du Code de la santé publique

Article R.4311-4 du Code de la santé publique

Articles R.4391-2 à R.4391-7 du Code de la santé publique

Dispositions communes à tous les modes d'exercice :

Articles R4312-1 à R4312-32

Infirmiers ou infirmières d'exercice libéral : Articles R4312-33 à R4312-48

Infirmiers et infirmières salariés : Article R4312-48

Procédure disciplinaire : Article R4312-50

FINALITE

Le dispositif de formation a pour objectif de professionnaliser le parcours de l'apprenant. Celui-ci construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements.

L'apprenant doit devenir un praticien responsable et réflexif, c'est à dire capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions et de mener des interventions seul ou en équipe.

Il doit développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et capacités relationnelles. Il compose son portefeuille (port folio) de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'apprenant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la mesure qui s'impose.

Il se projette dans un avenir professionnel tout en cultivant sa capacité critique et d'étonnement.

Il développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.

Enfin, exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les futurs professionnels seront compétents, capables d'intégrer de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations variées et nouvelles.

CONCEPTIONS

Les conceptions sur lesquelles se fondent principalement les soins infirmiers :

- L'Homme.
Être unique, qui a des désirs, des attentes et des besoins biologiques, sociaux, culturels et spirituels .Il est en « perpétuel » devenir et en interaction avec l'environnement. Il forme un tout indivisible...
- La santé.
« Etat dynamique, susceptible de variations, qui nécessite une adaptation de l'homme à son environnement. Cet état le rend apte à assumer les étapes de la vie, à en affronter les agressions et à vivre en harmonie avec lui-même et les autres » (Dictionnaire des soins infirmiers ; ouvrage collectif. AMIEC 1995).
La santé ne se résume pas à un « équilibre », c'est une part constitutive de l'existence.
- La maladie.
« Altération de l'état d'un être qui se traduit notamment par un ensemble de ruptures d'ordre physique, mental et/ou social et se manifeste par des symptômes » (Dictionnaire des soins infirmiers ; ouvrage collectif. AMIEC 1995). Mais la maladie ne se réduit pas à l'inverse de la santé.
- La personne soignée.
Sujet capable de déterminer son propre bien. Son opinion, ses conceptions, ses ressources sont intégrées à la démarche clinique et thérapeutique qui doit être négociée, entre acteurs, sans attitude d'autorité. Son état doit, le moins possible, être un empêchement à faire les choix qui la concernent.
- L'«écologie humaine».
Ce concept se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels la personne évolue avec leurs caractéristiques naturelles, sociales, psychologiques... Ce milieu est en constante évolution, il existe un échange permanent et récursif entre l'Homme et ce milieu.
- Les soins infirmiers.
Ensemble de compétences relatives à la conception puis la mise en œuvre d'actes soignants. Ils ont pour but de répondre aux besoins de santé d'une personne et/ou d'une collectivité et font l'objet de la discipline enseignée au personnel infirmier et aide-soignant. Ils s'inscrivent dans un système complexe dont les principaux éléments sont de nature : épidémiologiques, techniques, économiques, politiques, culturels, philosophiques. La réalisation des soins procède autant de la technicité de l'infirmier que de son système de références.

L'IFSI oriente principalement son action autour de deux notions :

Individu et solidarité.

1. L'individu :

Dire que l'individu est d'abord un sentiment paraît étrange. Pourtant l'individu s'appuie sur l'idée de sa singularité : « je suis moi » et « je suis différent des autres en raison de telles caractéristiques ». Ce sentiment est une composante cardinale de notre identité personnelle.

Cette identité se révèle, à l'analyse, un phénomène complexe. Bien sûr il existe des éléments de nature « objective » comme le patrimoine génétique. Mais l'on sait aussi que l'identité résulte d'une construction. Par des mécanismes de comparaison/adhésion aux modèles parentaux ou autres...

Ni tout à fait différente ni tout à fait identique au cours du temps et des expériences, l'identité est une addition successive de remaniements et de tentatives d'intégration plus ou moins réussies.

Ainsi pour notre institut accompagner un groupe jusqu'à l'obtention d'un diplôme ne vient en aucun cas occulter une approche individualisée. Chaque individu vit une expérience de formation autonome et différenciée. Il est accompagné par l'équipe pédagogique, et si les exigences finales sont les mêmes : un professionnel compétent, nous visons un parcours adapté à chacun.

2. La solidarité :

L'idée de solidarité est au centre de l'histoire des métiers du soin ainsi que du système de santé français. Elle se veut aussi au centre des dispositifs pédagogiques de l'institut.

Le parcours de l'apprenant se construit par l'échange, la confrontation aux autres, mais aussi grâce à la solidarité. Cette solidarité se traduit sous la forme d'une communauté de statut, d'objectifs et de conceptions.

Les modalités d'apprentissages adoptées par l'institut sont favorables à l'appropriation par chacun de savoirs construits par le groupe. Aux idées de rivalité et de compétition nous privilégions celles d'émulation et de coopération.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

La formation :

Les dispositifs de formation sont articulés autour de l'acquisition des compétences.

Ils prennent la forme d'une combinaison entre l'acquisition de savoirs reliés à des situations, la mobilisation de ces connaissances et l'analyse de situations professionnelles.

Les apprenants « travaillent » sur trois niveaux :

- «**comprendre**» : l'apprenant mobilise des savoirs nécessaires à la compréhension de la situation,
- «**agir**» : en mobilisant les savoirs il acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- «**transférer**» : il conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans de nouvelles situations.

Les référentiels de formation visent à mettre en relation les connaissances et le développement des compétences. Pour les étudiants infirmiers les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. Pour les étudiants aides soignants, en l'absence d'unité d'intégration, les mises en situations professionnelles sont exploitables dans le même esprit. L'acquisition des compétences est formalisée sur un port folio.

L'équipe pédagogique développe des dispositifs pour aider l'étudiant à exercer sa capacité de recherche et de raisonnement.

Nos principes pédagogiques ont pour socle :

- Des enseignements magistraux dans la visée de l'acquisition des savoirs.
- Des méthodes pédagogiques actives avec des TD et TP qui mobilisent l'implication de l'étudiant et permet des liens avec les savoirs. Apprentissage par simulation. Ces méthodes se basent aussi sur un travail de dynamique de groupe.
- Un accompagnement individuel personnel, notamment sur les terrains de stage permettant un parcours qui tient compte de la progression de l'étudiant.
- Pédagogie par simulation.....

La « réflexivité » est au cœur du dispositif pédagogique. Un étudiant s'analysant, opérant des choix, prenant des décisions...est attendu et souhaité. Pour autant la réflexivité ne peut être la seule mécanique de l'apprentissage. Elle demande une implication importante pour l'apprenant, par ailleurs la transmission de savoirs et de normes reste indispensable pour un bon équilibre du dispositif d'apprentissage.

FILIERE INFIRMIERE.

Depuis 2009, la formation infirmière a connu deux changements fondamentaux : l'apparition de la notion « clé » de compétence et l'universitarisation du cursus.

Les acteurs de ce nouveau référentiel sont :

- l'étudiant
- les formateurs de l'institut
- le professionnel de « terrain » : tuteurs de stage, maîtres de stage, professionnels de proximité...
- l'université

➤ **L'étudiant**

- Adulte autonome, engagé et responsable de sa formation dans les différents lieux d'apprentissage, suivant les principes et les règles établies par le dispositif de formation.
- Il est capable de formuler son projet de formation, ses projets de stage dans la perspective de construire un projet professionnel. Par la combinaison de divers niveaux de savoirs il développe des compétences professionnelles pour exercer ces différents rôles dans le respect des critères de qualité des soins.
- Il met en lien les choix pédagogiques et les exigences institutionnelles de la formation (travail en groupe, implication, rigueur, évaluation...) avec les connaissances nécessaires à la qualité des soins prodigués aux personnes soignées et au travail en équipe pluridisciplinaire.
- Il existe un Conseil de Vie étudiante auquel participent les délégués de promotion EAS et EI. Ce conseil est un lieu d'échange « ouvert » entre les représentants de l'institut et les « usagers ».
- Le conseil de vie étudiante sera invité à une réflexion partagée sur le projet pédagogique et le règlement intérieur en évolution.

➤ **Le formateur**

C'est à l'origine un soignant, ayant développé par la formation et l'expérience des compétences en matière de pédagogie et d'ingénierie de la formation.

Ses missions sont de :

- concevoir et gérer en co-responsabilité avec les professionnels de terrain le dispositif de formation en alternance,
- accompagner les étudiants/élèves dans leur parcours de formation, l'acquisition des compétences et la conceptualisation des savoirs issus des expériences de stage par une analyse réflexive des pratiques,
- concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour assurer la mise en lien des savoirs et leurs transférabilités.

Pour conduire ses missions il est un animateur, un facilitateur dans la construction et l'appropriation des savoirs.

Il s'appuie sur des règles déontologiques et des valeurs humanistes pour développer une relation pédagogique adaptée et individualisée.

➤ **Le professionnel de terrain**

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les professionnels de terrain accompagnent l'étudiant par le questionnement, l'évaluation et le développement de ses compétences.

Le professionnel de terrain (maître de stage, tuteur de stage, professionnel de proximité) remplit des fonctions organisationnelles, institutionnelles et pédagogiques.

Il est un des partenaires prioritaires pour la mise en œuvre du projet pédagogique, à cette fin les liens avec l'institut sont recherchés et les plus fréquents possibles.

➤ **L'université**

C'est le partenaire du processus d'universitarisation des formations des métiers de santé.

L'université, coordonne certains enseignements (DVD) et leurs procédures de validation (QCM).

Elle contribue à garantir des apports conformes à l'avancée des connaissances scientifiques et techniques.

Un universitaire siège au conseil pédagogique ainsi qu'aux commissions d'attribution des crédits.

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation théorique :

Le référentiel de formation se compose d'unités d'enseignement (UE) de quatre types :

- UE dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers,
- UE de savoirs constitutifs des compétences infirmières,
- Unités d'intégration des divers savoirs et leur mobilisation en situation,
- Unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chaque UE. Ces documents sont mis à disposition des étudiants.

Méthodologie : les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), travaux personnels (TP).

Les CM : il s'agit d'enseignements plutôt théoriques devant l'ensemble du groupe classe.

Les cours magistraux nécessitent une présence obligatoire en première année. Les absences seront soumises au même régime que pour les T.D.

Pour les UE contributives qu'elle coordonne, l'université met à disposition des étudiants des DVD. Ces DVD constituent un socle de connaissances reconnues nécessaires par l'université. Pour certaines UE contributives les DVD seront projetés lors de cours non obligatoires. A la fin de la séance un formateur fera le point sur le déroulement technique. Pour d'autres UE contributives, des cours seront prodigués par des formateurs et/ou des intervenants extérieurs. Cependant les DVD de ces mêmes UE seront mis à disposition des étudiants qui hors temps de cours (TP) pourront les suivre.

Les TD : sont des temps d'enseignement obligatoires, en sous-groupe. Sont utilisées des méthodes pédagogiques actives et encadrées par les formateurs.

Les TP guidés : les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches, préparent des écrits, des exposés, demandés par les formateurs. Durant ces temps les étudiants peuvent aussi rencontrer leurs formateurs pour le suivi pédagogique. Ces temps sont guidés par les formateurs qui vérifient l'avancée des travaux.

Les analyses de situations :

Des situations professionnelles seront utilisées comme moyen pédagogique, notamment au cours des stages.

Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations en s'appuyant sur la littérature professionnelle et grâce aux interactions avec leurs condisciples, les enseignants, les équipes de travail.

Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs idées. L'auto analyse est favorisée et devient un mode d'acquisition. On parle de « posture réflexive » permettant de lier savoirs et actions.

Formation clinique en stage :

L'enseignement clinique des étudiants s'effectue au cours des périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut.

Pendant le stage l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante et à la vie des services de soins. Il se forme en réalisant des activités au sein des équipes professionnelles.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition des nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la participation aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation à la réflexion de l'équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Le retour sur la pratique, la réflexion et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction « tutorale ».

L'affectation en stage est faite par l'institut. Elle obéit à des obligations réglementaires (types de stages), mais aussi au niveau d'acquisition de l'étudiant-élève. Autant que possible l'institut recherche pour ses étudiants/élèves la diversité des lieux de stage, la qualité dans leur accueil et leur intérêt pédagogique.

Par ailleurs les étudiants pourront accéder à des compléments de formation de type « e-learning », DVD... suivant les modalités arrêtées par l'équipe pédagogique. Tous ces enseignements ne pourront pas se substituer à la présence sur site et leur contenu ne pourra pas être considéré comme référence pour les évaluations.

EVALUATION

- **A l'I.F.S.I** : elle peut prendre différentes formes : travail individuel, travail de groupe, exposés, mise en situation, fiche de lecture, évaluation écrite «sur table»,...pour les UE. Pour les unités d'intégration, la validation portera sur l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation, la mobilisation active des acquis, la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité et ce dans une ou plusieurs situations. Les UE contributives coordonnées par l'université seront évaluées par des QCM. Les conditions et les contenus de ces évaluations par l'université seront communs pour tous les IFSI du groupement Aix-Marseille.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

- **En STAGE** : elle portera sur la mise en œuvre des compétences requises en situation. Le port folio de l'étudiant est l'outil qui servira à mesurer la progression de l'étudiant en stage.

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits : « European Credits Transfert System » (ECTS).

Chaque fin de semestre une Commission d'Attribution des Crédits (CAC) présidée par le directeur de l'institut se prononce sur l'attribution des crédits au regard des résultats obtenus par l'étudiant qui sont présentés par le formateur chargé du suivi pédagogique.

Cette attribution de crédits conditionne le passage d'une année à l'autre.

Les 180 crédits (correspondant au niveau licence) sont répartis comme suit : 120 pour les enseignements en IFSI, 60 pour les enseignements cliniques en stage.

Les lieux de stage sont signataires d'une charte d'encadrement avec l'IFSI et de conventions de stage. Ils doivent aussi proposer un livret d'accueil et d'encadrement pour les étudiants.

L'implication de l'étudiant/élève dans ce dispositif pédagogique favorisera l'évolution de ses projets de formation et professionnel. Ce souhait d'implication se traduit, aussi, par la prise en compte des attentes et des suggestions des étudiants à propos de la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Tous les formateurs contribuent aux enseignements des UE, et aux « visites » en stage sur la base des répartitions arrêtées par la direction de l'institut. Mais à cela s'ajoutent des missions transversales.

Le formateur référent de promotion

Il suit la promotion pendant les 3 ans.

Ses rôles :

Pédagogique :

- Chargé du suivi pédagogique des étudiants de la promotion et de la présentation des dossiers des étudiants aux CAC.

Administratif :

Gestion administrative :

Notes (affichage et restitution aux étudiants), travaux écrits, évaluations, documents de stages, port folio

Courriers

Gestion du dossier de l'étudiant (absences, suivi,...)

Stages :

Programmation des stages : participe à la planification des stages avec le référent des stages.

Validation des feuilles d'horaires de stages en vue de l'indemnisation et des déplacements en stage.

Il prévoit le cas échéant les stages de rattrapage

Les référents sont aidés pour les missions pédagogiques et administratives :

Continuité de la promotion pendant leur absence

Le formateur coordonnateur des enseignements (UE) :

Assure l'élaboration du projet séquentiel des UE, sur les trois ans le présente à l'équipe pédagogique pour validation.

Programme les enseignements avec les différents intervenants (extérieurs dont l'université et de l'institut)

Veille à l'élaboration des sujets d'évaluation en lien avec les intervenants et les référents de promotion et les présente à la commission de validation (présidée par le directeur).

Présente aux promotions les projets d'UE et leur modalités d'évaluation (durée, date...)

Prévoit des sujets de rattrapages et leur condition de réalisation (date...) en relation avec les référents de promotion et avec l'accord du directeur.

Procède au réajustement des contenus et méthodes suite au bilan réalisé avec les étudiants en fin de semestre (résultats d'un questionnaire prévu à cet effet pouvant être complétés par un temps d'échange en direct).

Le responsable UE :

Chargé du bon fonctionnement de l'UE.

De la recherche des intervenants éventuels.

De l'élaboration du sujet d'évaluation (visa obligatoire du directeur).

De l'organisation des modalités de correction et de la restitution des résultats d'évaluation aux référents de promotion.

Le formateur référent de stage (tous les formateurs sont concernés par cette mission) :

Il est en liaison régulière avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale.

Il est aussi en relation régulière avec le tuteur afin de suivre le parcours de l'étudiant.

Il a accès au lieu de stage et peut venir encadrer l'étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant ou celle du tuteur de stage.

Le formateur chargé de l'application de la politique de stages (en collaboration avec l'adjoint des cadres) :

Il assure :

- La gestion des stages :
Capacités d'accueil
Préparation du découpage annuel en relation avec les référents de promotion et le coordonnateur des enseignements. Le découpage doit être validé par le directeur avec avis de l'équipe pédagogique, puis présenté au conseil pédagogique. Le formateur chargé de la gestion des stages est responsable de son élaboration.
- Les contacts avec les terrains de stage ainsi que la prospection de nouveaux lieux de stage (une augmentation du potentiel d'accueil doit être mesurable et rapportée sous forme de bilan d'activité)
- La réactualisation du livret d'accueil des terrains de stage
- Le soutien méthodologique et pédagogique aux services accueillant en stage : élaboration de parcours pour les stagiaires, explications sur les modalités d'évaluation (port folio), soutien et information sur la posture réflexive...
- La gestion des demandes extérieures de stage en relation avec la direction des soins et le service de la formation continue.

Le formateur chargé de l'intégration et de l'organisation de la pédagogie par la simulation, la gestion des formations annexes et de la communication :

- Il organise, gère et développe le secteur formation continue et préparations aux concours.
- Il participe, gère et contribue au développement des actions « culturelles » de l'institut en lien avec des partenaires et en relation avec les concepts de santé, soins...
- Il représente dans les forums, auprès des établissements scolaires ou d'orientation, mais aussi les établissements de soins, du médico-social...l'institut en développant des plateformes numériques et des méthodes et des outils de communication à ces fins.

La simulation en santé

Son but est d'établir un cadre protégeant le ou les formés, mais aussi les formateurs et les personnes associées dans le cadre des rôles de « patients standardisés », les autres parties prenantes, directes ou indirectes, dans la relation formateur-formé.

Service sanitaire depuis 2018 :

Le service sanitaire pour les étudiants en santé est obligatoire depuis 2018 et consiste en une action de prévention primaire en santé auprès de public éloigné du système de santé

L'équipe pédagogique favorise une atmosphère de travail stimulante et un climat de confiance, propres à répondre aux attentes de développement professionnel et d'accomplissement personnel des étudiants (es). Elle leur communique clairement leurs attentes et mettent tout en œuvre pour que d'éventuels conflits soient rapidement résolus.

L'équipe pédagogique veille à leur comportement éthique, permettant l'expression de points de vue divers, la critique et la mise en œuvre d'une réflexivité professionnalisante, dans le respect mutuel et la reconnaissance du droit d'autrui à exprimer son opinion.

A travers des mises en situation qui reproduisent des situations de soins, les apprenants s'entraînent à résoudre des problèmes et actualisent leurs connaissances. Les situations peuvent être complexes (travail en équipe, relations de soins...), ou techniques (entraînement aux gestes et procédures standardisées).

Les apprentissages se réalisent dans l'action, mais aussi lors du partage avec les autres apprenants et les formateurs des raisonnements ayant conduit aux actions réalisées : c'est le temps du *débriefing*.

La performance attendue pendant les simulations est celle d'un investissement lors des séances de simulation et d'une participation active lors du débriefing. L'analyse porte sur les actions réalisées pendant la séance, jamais sur les individus en tant que personnes.

Vous devrez appliquer pour les séances de simulation, les mêmes règles d'hygiène et de sécurité en vigueur que celles des unités de soins et ateliers pratiques (tenue professionnelle, charlotte, sur-chaussures, ports de gants, etc...).

Veiller à sa sécurité personnelle et celle des autres.

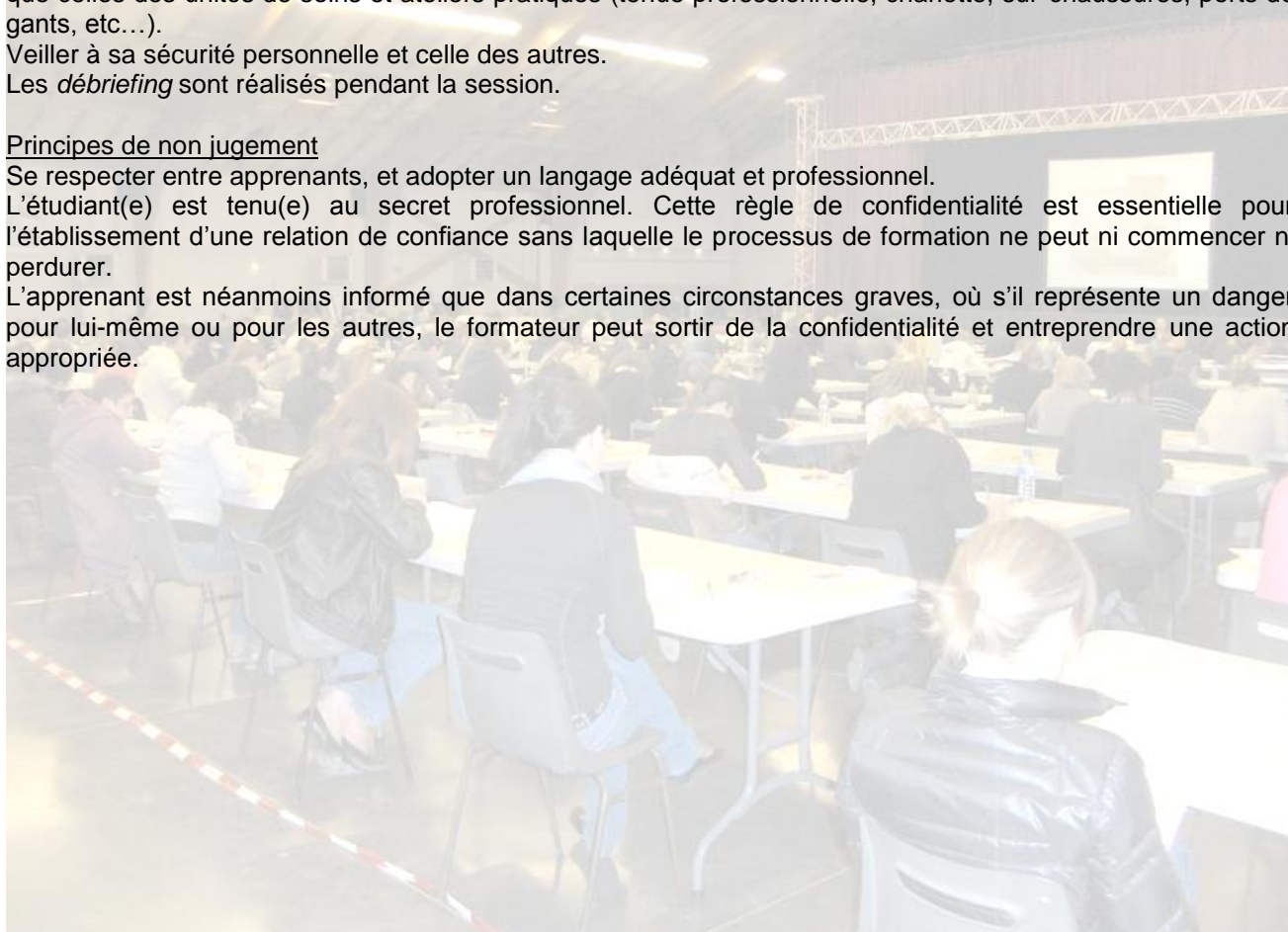
Les *débriefing* sont réalisés pendant la session.

Principes de non jugement

Se respecter entre apprenants, et adopter un langage adéquat et professionnel.

L'étudiant(e) est tenu(e) au secret professionnel. Cette règle de confidentialité est essentielle pour l'établissement d'une relation de confiance sans laquelle le processus de formation ne peut ni commencer ni perdurer.

L'apprenant est néanmoins informé que dans certaines circonstances graves, où s'il représente un danger pour lui-même ou pour les autres, le formateur peut sortir de la confidentialité et entreprendre une action appropriée.



EN STAGE

LE MAITRE DE STAGE :

Il représente la fonction organisationnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre du service. Il est garant de la qualité de l'encadrement et exerce des fonctions de responsabilité sur l'ensemble du stage. Il présente le livret d'accueil à l'étudiant et veille au respect par les professionnels du service et par l'étudiant des clauses de la charte d'encadrement en stage.

Il peut, si nécessaire, être tuteur de stage.

LE TUTEUR DE STAGE :

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il est volontaire pour exercer cette fonction.

Il connaît le référentiel de formation et de compétences des futurs professionnels qu'il encadre.

Il accompagne les étudiants, évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Il formalise cette progression sur le port folio de l'étudiant lors des entretiens avec le stagiaire en cours et en fin de formation.

Il peut leur proposer des échanges autour des situations ou des questions rencontrées lors du stage. Il facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés par le stage.

Le tuteur est en relation suivie avec le formateur de l'institut référent du stage.

La désignation des tuteurs relève des missions du cadre.

(L'IFSI de Digne propose aux professionnels des sessions gratuites de formation à la fonction tutorale).

Deux tuteurs de stage siègent en Commission d'Attribution des Crédits.

LE PROFESSIONNEL DE PROXIMITE :

Il assure la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien.

Il consulte le port folio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels il devra placer l'étudiant.

SUIVI PEDAGOGIQUE

Des rendez-vous sont donnés par les formateurs référents à l'issue de chaque semestre, afin :

- de faciliter l'émergence d'une identité professionnelle en engageant l'étudiant dans une démarche réflexive,
- d'identifier les processus d'apprentissage,
- d'aider l'étudiant à se repérer dans son parcours et d'être responsable de celui-ci,
- de le conseiller sur le plan méthodologique si nécessaire,

Bien évidemment des entretiens supplémentaires peuvent être demandés par les formateurs comme par l'étudiant.

- Pour les rendez-vous post-CAC la présence est obligatoire

PREPARATION ET EXPLOITATION DE STAGE

Elles ont pour but de construire l'identité professionnelle et de confronter les valeurs et représentations sociales des étudiants à « la réalité ».

Préparation du stage :

Un temps de préparation est prévu. Ce temps permet :

- d'informer les étudiants sur les modalités pratiques du stage,
- de faire évoluer les «représentations» du stage,
- d'aider à structurer le stage,
- d'inciter à développer une posture «responsable»

Le projet de stage est à la fois individuel et institutionnel, et en lien avec le degré de progression de l'étudiant.

Les objectifs de stage sont différents suivant les types de stage : courte durée, longue durée et soins de suite et de réadaptation, santé mentale et psychiatrie, soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

Il doit être négocié avec le service qui accueille l'étudiant, présenté au tuteur et ceci implique une rencontre sur le lieu du stage avant le début de celui-ci.

Bilans de fin de semestre et de fin de formation :

Il est prévu en fin de chaque semestre un bilan prenant la forme d'une évaluation et d'un échange en groupe classe.

La même procédure aura lieu en fin de formation.

FILIERE AIDE SOIGNANT

Définition du métier : L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

LES FORMATEURS

Sous la responsabilité du directeur de l'institut, les formateurs affectés à la filière aide-soignante occupent les fonctions de référents de promotion. Ils coordonnent l'ensemble des enseignements et stages en veillant à leur conformité avec la réglementation. Ils sont chargés du suivi pédagogique des élèves.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

L'élève aide-soignant étant acteur de sa formation, la démarche pédagogique choisie visera à :

- Accompagner l'étudiant individuellement et dans son fonctionnement en groupe pendant la formation.
- Développer la confiance des étudiants en leurs propres capacités.
- Favoriser des situations d'appropriation des connaissances et de construction de compétences pendant les périodes de cours et de stage.
- Évaluer l'atteinte des objectifs de la formation et la cohérence entre les différentes acquisitions.
- Guider l'apprenant à s'auto-évaluer.
- Responsabiliser l'étudiant dans le processus d'apprentissage

OBJECTIFS GENERAUX

Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié et au terme de 1435 heures de formation, l'élève aide-soignant doit être capable de :

- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage,
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain, aux différentes étapes de la vie, et de leurs modifications,
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution de soins en collaboration avec l'infirmier,
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités,
- Collaborer à l'organisation de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant dans la mesure du possible, la participation de celles-ci dans toutes les activités quotidiennes,
- Transmettre ses observations par oral et par écrit,
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction, et, dans ce cadre, participer à des actions de formation, et de tutorat pour les autres aides-soignants
- Participer à l'organisation du travail
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne en respectant les critères de qualité des soins (hygiène, confort, sécurité, adaptation)

De plus il sera invité à :

- Affirmer son respect de l'autre.
- Énoncer et mettre en œuvre ses valeurs
- Construire, préciser ou affirmer un projet professionnel.
- Apprendre à collaborer et à développer un esprit d'équipe.
- S'adapter à la diversité des terrains et l'évolution des besoins de santé.
- Définir et consolider la signification et la valeur des responsabilités individuelles.

DISPOSITIF PEDAGOGIQUE

DUREE DE LA FORMATION : 1435 HEURES

- Les cours : répartis sur 17 semaines de 8 Modules soit 595 heures.
 - Les stages : répartis sur 24 semaines soit 840 heures
- Service de court séjour : médecine ;
Service de court séjour : chirurgie ;
Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées ;
Service de santé mentale ou service de psychiatrie ;
Secteur extrahospitalier ;
Structure optionnelle.
- Les congés : 3 semaines
Noël 2 semaines
Pâques 1 semaine
 - Rythme de travail :
La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures réparties sur 5 jours.

LES EVALUATIONS

Conformément au programme officiel (CF : annexe V):

L'accent est mis sur les évaluations formatives.

Les élèves aides-soignants mesurent ainsi leur progression et peuvent négocier avec les formateurs les moyens d'améliorer leurs performances, et d'être accompagné en cas de nécessité.

Unités de formation	Modules de formation	Stages cliniques
Unité 1	Module 1 : 4 semaines	4 semaines
Unité 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
Unité 3	Module 3 : 5 semaines	8 semaines
Unité 4	Module 4 : 1 semaine	2 semaines
Unité 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
Unité 6	Module 6 : 1 semaine	2 semaines
Unité 7	Module 7 : 1 semaine	Pas de stage
Unité 8	Module 8 : 1 semaine	Pas de stage
TOTAL	17 semaines	24 semaines

Les modules :

1. Accompagnement d'une personne dans les actes de la vie quotidienne
2. L'état clinique d'une personne
3. Les actes de soins
4. Ergonomie
5. Relation Communication
6. Hygiène
7. Transmissions des informations
8. Organisation du travail

Chaque module est validé par l'obtention de la moyenne sans note éliminatoire.

Chaque stage donnera lieu à l'évaluation des compétences.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement apprentissage. Il importe de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation.

Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation, les indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés dans le cadre du projet pédagogique des instituts.

Pour élaborer les indicateurs d'évaluation, il est nécessaire de :

- délimiter ce qui doit être évalué en raison de sa pertinence par rapport aux compétences visées ;
- sélectionner des modalités d'évaluation qui renseignent valablement sur le niveau d'acquisition réellement attendu chez les étudiants ;
- diversifier les situations d'évaluation ;
- rendre explicite aux étudiants les indicateurs et critères pris en compte pour l'évaluation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- L'enseignement est dispensé conformément au programme par « bloc modules compétence ».
- Les périodes de cours sont de : 1 à 4 semaines consécutives pendant l'année, réparties en alternance avec les semaines de stage.
- La répartition des modules pendant les semaines de cours est gérée par les formateurs référents de la promotion.

LES STAGES

Ce sont des lieux d'apprentissage diversifiés où l'étudiant aide-soignant va découvrir :

- Différentes structures de soins hospitalières et extrahospitalières
- Différents modèles de professionnels
- Différentes pratiques soignantes

Ils permettent d'observer, de se questionner ainsi que de mettre en application ses connaissances théoriques et pratiques.

- Ils se déroulent sur 6 périodes de 4 semaines à temps plein.
- L'équipe pédagogique est responsable du choix, de l'organisation et d'une part des objectifs des stages.

- Chaque stage donne lieu à l'évaluation des compétences et des actes par l'utilisation d'un port folio.

Ce port folio de l'étudiant AS sert de traceur à l'évolution de celui-ci durant la formation. Il est aussi un outil de communication entre les services et l'institut de formation.

- Le stage doit être considéré comme un temps fort de la formation : l'étudiant aide-soignant doit être encadré par du personnel diplômé.
- Les tâches confiées aux étudiants aides-soignants doivent se limiter à celles définies par le programme
- Les 2 premiers jours de stage sont plutôt réservés à l'observation du service en général : ce temps d'adaptation permet à l'étudiant aide-soignant de découvrir les ressources humaines et matérielles du lieu de stage, la particularité des personnes accueillies, les différentes tâches de sa fonction d'aide-soignant et d'ajuster ses objectifs de stage.
- Ensuite, un patient sera confié à l'étudiant aide-soignant en fonction de sa progression dans la formation

A mi- stage : l'étudiant aide-soignant demande à l'équipe d'effectuer un bilan pour lui permettre de progresser. Cette évaluation est notée sur le port folio de l'étudiant AS.

- A la fin du stage, l'évaluation est réalisée sous la supervision du cadre de santé (maître de stage) ou le/la responsable de la structure d'accueil, en collaboration avec un tuteur de stage.

Bien entendu les avis des différents professionnels ayant assuré l'encadrement de l'étudiant AS sont à prendre en compte.

- Le port folio permettra une évaluation de la progression de l'étudiant tout au long de son cursus.
- En cas de difficulté de l'étudiant aide-soignant, les formateurs référents sont contactés par le cadre de santé du service (Maître de stage) ou le/la responsable (tuteur) de stage

Les stages sont exploités à l'I.F.A.S. afin que les expériences personnelles puissent contribuer à la progression de l'ensemble de la promotion.

Méthodes pédagogiques

Cours, TD, TP, TPG.

Enseignements en ligne

L'inscription à l'institut donne l'accès à de la documentation en ligne. Ces données ne sont que des compléments des enseignements. Les contenus en ligne ne servent pas de référence en matière d'évaluation.

Le suivi pédagogique individuel des étudiants

Il est assuré par les formateurs référents de la promotion.

Ce suivi vise à favoriser une meilleure intégration des savoirs ainsi qu'un accompagnement personnalisé dans la réalisation des travaux et pour l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Ils sont aux nombres de 3 par an.

Lors du suivi pédagogique individuel (organisé ou à la demande) sont abordés l'ensemble des éléments constituant la scolarité de l'étudiant. Il s'agit bien sûr des résultats obtenus, qui sont analysés par le formateur et l'étudiant. Le contexte d'apprentissage : organisation, méthodes personnelles, difficultés récurrentes, attitudes, présence... sont aussi prises en compte car parties prenantes du parcours de l'étudiant. D'autres facteurs plus personnels peuvent perturber la scolarité. L'étudiant peut souhaiter confier au cours d'un entretien certains éléments de nature privée. Ces informations seront reçues en toute confidentialité et traitées suivant des principes déontologiques rigoureux.

EN CONCLUSION

Le projet pédagogique, base de travail commune entre tous les acteurs de la formation, prend l'aspect d'un contrat entre les divers partenaires.

Il a une valeur d'engagement, doit être ambitieux mais réalisable. Au-delà des aspects formels il s'inscrit dans la volonté de rendre chacun des acteurs (professionnel, étudiant, formateur...), autonome et responsable.

C'est pour cela qu'il est communiqué :

- aux étudiants en début de formation (En plus du règlement intérieur et du recueil de textes légaux et réglementaires concernant la profession et la formation infirmière et aide-soignante)
- aux acteurs de la formation : intervenants extérieurs, encadrants en stage...
- aux institutions partenaires et aux membres des conseils pédagogique et technique
- sur le site internet de l'institut

ANNEXES

Annexe I : Charte d'encadrement des étudiants infirmiers

Annexe II : Modèle d'une convention de stage nominative IDE et type EAS

Annexe III : Liste des formateurs référents par lieux de stage

Annexe IV : Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation AS